



Séance du 04 Février 2026
Délibération n°11-04022026

OBJET : Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint d'animation au multi accueil de Craon

Monsieur GUIARD, Vice-président du CIAS, rappelle au Conseil d'Administration qu'un agent du Multi-accueil de Craon part en retraite à compter du 1^{er} mai 2026. Cet agent avait un temps de travail moindre par rapport au besoin. Afin de régulariser la situation, il est proposé d'augmenter le temps de travail du poste.

Considérant que les crédits nécessaires sont déjà engagés en 2025 via des heures complémentaires réalisées par des agents de la crèche « Coccinelle » de Craon,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

Vu l'inscription des crédits correspondant au budget, les heures étant réalisées en 2025 en heures complémentaires,

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines du 19 janvier 2026,

Vu l'avis du comité social territorial du 3 février 2026,

Monsieur GUIARD expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste d'« Assistant-e accueil petite enfance »
- À compter du 1^{er} mai 2026
- À temps non complet (28/35^{ème})
- Sur les cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture et des Adjointes Territoriales d'Animation
- De créer un poste d'« Assistant-e accueil petite enfance »
- À compter du 1^{er} mai 2026
- À temps complet (35/35^{ème})
- Sur les cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture et des Adjointes Territoriales d'Animation

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, **à l'unanimité**, de :

- ⇒ **VALIDER** la suppression d'un poste d'« Assistant-e accueil petite enfance », à temps non complet (28/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture et des Adjointes Territoriales d'Animation, à compter du 1^{er} mai 2026.
- ⇒ **VALIDER** la création d'un poste d'« Assistant-e accueil petite enfance », à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture et des Adjointes Territoriales d'Animation, à compter du 1^{er} mai 2026.
- ⇒ **AUTORISER** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de suffrages exprimés : 18

Vote :

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00





Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 04 février à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 29 janvier 2026, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Vice-présidence de Monsieur Philippe GUIARD,

PRESENTS : M CLAVREUL Yannick, Mme DAVID Gisèle, Mme De FARCY De PONFARCY Christine, Mme GARBE Pascale, M GAUBERT Jean-Eudes, M GUIARD Philippe, Mme MANCEAU Laurence, M RESTIF Vincent, M TESSIER Jean-Pierre, M TISON Hervé, Mme BRÉHIN Colette, Mme TRICOT Marina, M PLANCHAIS Raymond, , Mme MAHIER Aurélie, Mme DEMENAIIS Marie-Hélène, M BOURDAIS Christophe

EXCUSÉS : M BOURBON Aristide, Mme DESHOMMES Catherine, Mme EVAIN Christelle, Mme GOHIER Odile, M LANGOUËT Christophe, Mme GUIOUILIER Anaïs, Mme MILCENT Corinne, Mme PAILLARD Anne, Mme RENAULT Patricia, Mme SORIEUX Vanessa

M GERARD Jean-François donne pouvoir à M GAUBERT Jean Eudes
Mme GODARD Chantal donne pouvoir à M TESSIER Jean Pierre